

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

7 juin 2024

Délibération n°CA-2023-50

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 10 membres représentés

Modification des statuts de l'UFR Droit, Sciences Économiques et Gestion

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu les statuts de l'UFR Droit, Sciences Économiques et Gestion
- Vu la note en annexe

Approbation de la modification des statuts de l'UFR Droit, Sciences Économiques et Gestion

Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'UFR Droit, Sciences Économiques et Gestion

Fait à Rouen, le 7 juin 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie




Laurent YON

Direction Générale des Services
DAJS

Affaire suivie par :

Marie-Rose GIANNATTASIO

 02.35.14.63.34

 marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr

Mont Saint-Aignan, le 27 mai 2024

Note à l'attention de mesdames et messieurs les
membres du conseil d'administration
Séance du vendredi 7 juin 2024

Objet : statuts de l'UFR Droit, Sciences Économiques et Gestion

- La dénomination de l'UFR

Les membres du conseil d'administration du 9 décembre 2022 ont adopté la modification des statuts de l'UFR DSEG relative à la création d'un département et d'une section de science politique. Or, le terme « science politique » n'apparaît pas dans le nom de l'UFR. Il est important que le nom de l'UFR affiche clairement ses formations notamment auprès des étudiants.

Après consultation des personnels et des étudiants de l'UFR, la 1^{ère} proposition « Faculté de Droit, Economie et Science politique » a obtenu 21 pour, 5 contre et 0 abstention. La 2^{ème} proposition « Faculté de Sciences juridiques, économiques et politiques » n'a pas été retenue (5 pour, 17 contre et 4 abstentions).

Proposition :

Changement de nom de l'UFR de la façon suivante : « **Droit, Économie, Science Politique** ».

- Le changement d'une personnalité extérieure au sein du conseil de l'UFR

Le conseil de gestion de l'UFR compte 8 personnalités extérieures (article 3 des statuts) :

- 1 représentant de la métropole Rouen Normandie ou de la ville de Rouen
- **1 représentant de la Chambre de Commerce de Rouen**
- 1 magistrat de l'Ordre judiciaire ou administratif désigné d'un commun accord par le premier Président de la Cour d'Appel, le Président du Tribunal Administratif et le Président de la Chambre Régionale des Comptes
- 1 représentant de l'Ordre des Experts-comptables
- 1 représentant du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie
- 3 personnalités représentatives des milieux professionnels et ayant manifesté leur intérêt pour les études juridiques et économiques et choisies pour quatre ans par le Conseil de Faculté.

Le siège de la Chambre de commerce est resté vacant pendant un temps significatif. Après plusieurs relances, elle a indiqué qu'elle renonçait à son siège.

Lors du conseil du 9 mars 2023, à l'issue de discussions, la Chambre régionale des comptes (CRC) a été proposée comme nouveau membre extérieur (25 pour, 5 contre et 0 abstention).

La CRC a indiqué que si la modification des statuts de l'UFR était entérinée, son représentant serait le président de la CRC Normandie.

Proposition :

1 représentant de la Chambre régionale des comptes de Normandie.

La commission des statuts a émis le 21 mai 2024 un avis favorable à ces deux modifications.

Une refonte des statuts et du règlement intérieur de l'UFR sera proposée dans les prochains mois au conseil de gestion par un groupe de travail déjà constitué au sein de l'UFR. Ces modifications seront examinées par la commission des statuts puis soumises au vote du conseil d'administration.

Les membres de la commission des statuts ont rappelé qu'il était nécessaire d'adopter autant que possible des dispositions similaires à celles prévues par les statuts des autres UFR (ex : modalités de désignation du directeur, dénomination du conseil...).

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur ces deux modifications des statuts de l'UFR DSEG.